

DECISION DG n°2013-307

Portant nominations à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- M. Maraninchi (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 4 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« **Article 4** : A la Direction de la stratégie et des affaires internationales de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Monsieur ZUREIK (Mahmoud) est nommé directeur et chef du pôle épidémiologie des produits de santé ;
- Monsieur GHISLAIN (Jean-Claude) est nommé directeur adjoint et chef du pôle coordination Europe et multilatéral ;
- Monsieur FLEURY (Laurent) est nommé chef du pôle animation scientifique ;
- Monsieur MORELLE (David) est nommé chef du pôle coordination conseil et commissions (France) ; ».

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **15** **JUIL.** **2013**



Dominique Maraninchi